

20-07.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames : Laura Lebel et Jocelynn Meadows; messieurs Michel Pineault, Raymond Lacroix, Robin Lavoie et François Dornier (président).

Sont également présentes : mesdames Johanne Francoeur (secrétaire d'assemblée) et Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles (points 04 et 05).

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du comité exécutif.

Monsieur François Dornier souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

20-07.02 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbaux des 3^e (20-03), 4^e (20-04), 5^e (20-05) et 6^e (20-06) réunions de l'année 2020 du comité exécutif : pour adoption
- .04 – Ajustement des tarifs de stationnement du Cégep et de l'IMQ pour l'année 2020-2021 : pour adoption
- .05 – Reconduction de l'entente de service de cinq (5) ans avec l'institution financière Caisse Desjardins de Rimouski pour les services bancaires : pour adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est présenté.

20-07.03 – PROCÈS-VERBAUX DES 3^E (20-03), 4^E (20-04), 5^E (20-05) ET 6^E (20-06) RÉUNIONS DE L'ANNÉE 2020 DU COMITÉ EXÉCUTIF : POUR ADOPTION

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les procès-verbaux des 3^e (20-03), 4^e (20-04), 5^e (20-05) et 6^e (20-06) réunions du comité exécutif soient adoptés tels qu'ils sont présentés.

b) Suites

Aucune suite n'est donnée.

20-07.04 – AJUSTEMENT DES TARIFS DE STATIONNEMENT DU CÉGEP ET DE L'IMQ POUR L'ANNÉE 2020-2021 : POUR ADOPTION

En réponse à une question concernant la diminution de l'achalandage dans les stationnements du Collège pendant l'urgence sanitaire, Monsieur Dornier explique qu'une diminution des revenus provenant de l'exploitation desdits stationnements est à prévoir pendant la pandémie et que la situation devrait se rétablir lors de la réouverture du Cégep. Ces précisions fournies, il invite Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, à présenter le point.

En 2017-2018, il a été convenu d'établir une distinction entre le prix du stationnement pour une étudiante ou un étudiant et un membre du personnel. Une étude réalisée par un consultant a permis de comparer la tarification avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et le Centre hospitalier régional de Rimouski (CHRR) et de faire des recommandations au comité de direction.

Selon les recommandations, pour le personnel du Collège, la répartition de l'augmentation de la tarification annuelle pour une vignette de stationnement a été échelonnée sur une période de quatre (4) ans : soit un supplément de 10 \$ pour les trois (3) premières années et de 8 \$ pour la dernière année afin d'atteindre un montant total de 240 \$ pour l'an 2020-2021. Au terme de l'an 4, l'augmentation annuelle sera établie en tenant compte de l'indice des prix à la consommation.

Pour l'année 2020-2021, l'augmentation de la tarification annuelle est établie à une somme de 8 \$.

Pour les étudiantes et étudiants, l'augmentation annuelle est établie en tenant compte de l'indice des prix à la consommation. Pour l'année 2020-2021, l'indice des prix à la consommation pour le Québec se situe à 2,3 %.

La tarification des vignettes de stationnement pour un trimestre sera augmentée au prorata de l'augmentation du prix annuel.

CONSIDÉRANT la progression du coût des services d'entretien des stationnements;

CONSIDÉRANT la volonté de maintenir l'équilibre entre les frais et les dépenses liés aux stationnements;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant externe.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'augmenter la tarification des stationnements de l'IMQ et du Cégep de Rimouski pour l'année 2020-2021 selon les modalités prévues au tableau ci-joint (document afférent).

20-07.05 – RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE SERVICE DE CINQ (5) ANS AVEC L'INSTITUTION FINANCIÈRE CAISSE DESJARDINS DE RIMOUSKI POUR LES SERVICES BANCAIRES : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

On demande que soit fournie une estimation approximative de la valeur de l'entente. Madame Beaulieu s'engage à produire l'information demandée lors de la prochaine réunion du comité.

Le Cégep de Rimouski a procédé à un appel d'offres pour ses services bancaires au printemps 2015. La Caisse Desjardins de Rimouski a été retenue au terme de ce processus. Le Cégep était client de la Banque de Montréal depuis plus de 25 ans. Cette décision de procéder à un appel d'offres s'inscrivait également dans la volonté de revoir certaines pratiques en matière de gestion à la suite de la visite du Vérificateur général du Québec (VGQ).

Cependant, les règles qui régissent la gestion contractuelle des organismes publics (*Loi sur les contrats des organismes publics*), notamment le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (règlement 4), article 37, stipule que ce type de contrat peut être conclu de gré à gré (C-65.1, r. 4, a. 37).

La décision du Collège de procéder par appel d'offres s'inscrivait également dans sa volonté de mettre en place un sous-comité du conseil d'administration appelé comité de vérification afin de lui confier des responsabilités liées aux affaires financières du Collège. L'entente avec la Caisse Desjardins de Rimouski d'une période de cinq (5) ans se termine en août 2020. Selon le contrat de service, le Collège peut se prévaloir d'une prolongation de six (6) mois au terme du présent contrat.

Dans le contexte de la COVID-19, et des obligations en matière de gestion contractuelle comme stipulé dans le règlement, le Collège souhaite reconduire son entente de services avec la Caisse Desjardins de Rimouski pour une période de cinq (5) ans selon les mêmes modalités. De plus, à cette offre s'ajoutent les six (6) cartes de crédit annuellement utilisées et le service de perception de compte. Le processus d'appel d'offres initié en 2015 est important et demande de mobiliser plusieurs ressources. L'incertitude entourant le retour au travail des employés au Cégep incite la direction à recommander une reconduction du contrat actuel.

CONSIDÉRANT les obligations du Collège en matière de gestion contractuelle pour les contrats de service avec les institutions bancaires;

CONSIDÉRANT le contexte entourant la COVID-19 et l'incertitude quant à la date de retour au travail du personnel;

CONSIDÉRANT le travail entourant le renouvellement de l'appel d'offres et le changement de fournisseur pour ce type de services;

CONSIDÉRANT l'article 37 du Règlement no 4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) (c-65.1, r. 4, a. 37) qui stipule qu'« Un contrat de services financiers ou bancaires peut être conclu de gré à gré. »;

CONSIDÉRANT que l'institution financière Caisse Desjardins de Rimouski reconduit l'offre de services bancaires aux mêmes conditions que le contrat intervenu en 2015 en plus d'ajouter les six (6) cartes de crédit annuellement utilisées et le service de perception de comptes.

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renouveler le contrat de service pour les services bancaires avec la Caisse Desjardins de Rimouski pour les cinq (5) prochaines années, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025 selon les conditions en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 18 h 52.

président

secrétaire d'assemblée